

ments. Mes observations se fondent sur un article de la *Free Press* de London, numéro d'hier. La citation dont je vais donner lecture montre bien que nombreux sont les habitants de notre pays qui ignorent vraiment ce qui se passe. Je signale en passant que ces chiffres sont fournis par le bureau de l'économie agricole du département américain de l'Agriculture. Voici donc la citation:

Ainsi par exemple (...) Les chiffres étant ceux du mois de décembre dernier (...) Si le cultivateur donnait la laine qui sert à fabriquer un costume d'homme de 50 dollars, ce costume n'en coûterait pas moins \$40.50 (...) S'il donnait le blé qui entre dans la fabrication d'un pain de 16c., ce pain reviendrait malgré tout 13.4c. au consommateur (...) Si le cultivateur donnait les haricots que renferme une boîte de haricots au lard de 16c., cette boîte de conserve coûterait encore 14c. à l'épicerie (...) Quant aux fumeurs...

Il s'agit là de prix américains.

...si le producteur de tabac donnait le tabac qui entre dans la fabrication d'un paquet de vingt cigarettes, la jeune fille derrière le comptoir vous en demanderait encore 17c.

L'impression restait, que les prix des aliments étaient trop élevés. Voilà où chacun veut une amélioration, en ce qui concerne le renchérissement de la vie. C'est du prix des aliments qu'on se plaint surtout. Je l'ai déjà dit à la Chambre au cours de la présente session, si les gens veulent manger, ils feront bien d'être prudents lorsqu'ils entreprennent de régir les prix des divers produits. L'impression se répand au pays que, s'il y a réglementation des prix, le cultivateur sera le premier à souffrir. A mon avis, il nous faudra décider si nous voulons manger autre chose que du blé. Nous avons du blé en abondance. Mais, apparemment, bon nombre des autres produits alimentaires ne seront pas aussi abondants.

Je n'ai pris la parole que pour bien faire comprendre à la Chambre que la réduction constante du prix des aliments, accompagnée de la hausse des autres prix,—plus la diminution des heures de travail,—réussira, en fin de compte, à nous faire manquer de nourriture.

M. J. A. Ross (Souris): Monsieur l'Orateur, ce n'est qu'après avoir entendu certaines des observations faites cet après-midi que j'ai décidé de prendre la parole à propos du projet d'amendement. Inutile de dire que je l'appuierai. La principale difficulté que je constate, comme bien des Canadiens, c'est l'absence d'une base paritaire. Nous devons certes lutter contre une inflation effrénée. Malgré cela, nous avons au pays un certain régime de réglementation. Une catégorie de nos gens est assujétie à la réglementation depuis quelques années. Un contrat d'État régit jusqu'à présent nos producteurs de blé.

Je ne prends pas à partie mon collègue qui vient de reprendre son siège. J'approuve tout ce qu'il a dit. Je reconnais volontiers que, si nous ne sommes pas prudents à cet égard, il y aura chez nous pénurie de denrées alimentaires essentielles. J'approuve tout ce qu'a dit l'honorable député. Mais, monsieur l'Orateur, aux termes de l'accord international sur le blé, nous avons un régime extrêmement injuste. Lorsque nous avons conclu cet accord il y a quelque temps, il semblait que le prix du blé baisserait peut-être dans le monde entier aussi bien qu'au Canada. Personne ne pouvait prévoir l'avenir. Nos producteurs de blé sont nettement assujétis à une réglementation. Ils n'ont pas la faculté de vendre leur produit où ils veulent. Le prix est fixé dans l'accord. Aujourd'hui même, le producteur de blé des provinces des Prairies subventionne le consommateur canadien à raison de 35c. le boisseau de blé qu'il livre et vend.

Nous avons là une forme de réglementation à laquelle le producteur de blé ne peut se soustraire. Cette mesure coercitive l'oblige à vendre son blé par le canal de ce monopole d'État. Il ne vend pas son produit sur la même base que le producteur des États-Unis. Nos voisins du Sud obtiennent la pleine valeur de leur blé. J'ajoute, car il faut être juste, que leur forte population leur permet d'écouler leur blé beaucoup plus facilement que nous pouvons disposer de notre excédent considérable. Il n'en reste pas moins que là-bas, même si les contingents sont livrés en conformité de l'accord international, le cultivateur obtient la pleine valeur de son blé: il touche la différence entre les cours en vigueur et le prix fixé en vertu de l'accord international. Le point que je veux faire ressortir, c'est qu'on a été imprévoyant en établissant cet accord international sur le blé. On aurait dû prévoir une clause ascensionnelle qui...

M. Studer: Pourquoi n'en avez-vous pas fait insérer une?

M. Ross (Souris): Je ne suis pas membre du Gouvernement.

M. Studer: Vous n'avez préconisé rien de tel, bien que vous fussiez ici quand la mesure a été étudiée.

M. Ross (Souris): Je serai heureux, en une autre occasion, d'entendre mon honorable collègue. J'ai dit que je voudrais connaître à ce sujet le point de vue de l'honorable député de Maple-Creek (M. Studer). C'est un des meilleurs orateurs de la Chambre. J'aimerais l'entendre nous exposer plus longuement son sentiment à cet égard, au nom de ses commentants. Je tiens toutefois à dire qu'à mon avis cet accord international sur le blé devrait comporter une clause ascensionnelle. En effet,